Envoyé en préfecture le 06/10/2022 Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID: 023-222309627-20221005-CP2022230-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

| DELIBERATION | COMMISSION | CP - ACCUEIL, ATTRACTIVITÉ ET CULTURE |
|-----------------|------------|---------------------------------------|
| N°CP2022-09/2/9 | N° 2 | |
| DOSSIER N°5317 | | |

Etaient présents:

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX Catherine GRAVERON à Franck FOULON Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : SUBVENTION à la Société Française d'Archéologie - CONGRES

ARCHEOLOGIQUE DE FRANCE 2022

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST PATRIMOINE

ET PAYSAGES

Rapporteur: Mme Catherine DEFEMME



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP30/09/2022/2/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Publié sur le site <u>www.creuse.fr</u> le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022 Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLOW

ID: 023-222309627-20221005-CP2022230-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Publié sur le site <u>www.creuse.fr</u> le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022 Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000,00 € à la Société | ID: 023-222309627-20221005-CP2022230-DE pour l'organisation et la publication scientifique des actes du 181° Congrès archéologique de France.

- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision;
- Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le budget départemental, Chapitre 933.12 Article 6574.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET